



**ENTRÉE ET SORTIE DES CHIENS**

Les chiens devront arriver à l'exposition à partir de 8 h 30. Les jugements débuteront à 9 h 30. Les chiens non classés pourront sortir dès 14 h sur présentation de la feuille de jugement. Pour les autres, sortie à partir de 17 h.

**CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ**

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.

**CLASSE OUVERTE** - Pour chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail.

**CLASSE TRAVAIL** - Pour chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription) délivrée par la SCC. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Ouverte.

**CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**CLASSE JEUNE** - Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS.

**CLASSE PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement

**CLASSE VÉTÉRAN** - Pour tous les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**Autres classes :**

**ÉLEVAGE** - (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et de même variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

**COUPLE** - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

**MEUTE**

**Chiens courants :** pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire.

**Terriers et Teckels :** pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que trois de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**HORS CONCOURS** - pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**CHIEN ACCOMPAGNANT** - Chiens inscrits au LOF, plus de 6 mois. Ils ne sont pas jugés, ne figurent pas au catalogue. Ils doivent être accompagnés des papiers administratifs et doivent accompagner un chien inscrit à l'exposition.

**CONFIRMATION** - Toutes les races peuvent être confirmées à condition que les chiens soient engagés à l'exposition. Les juges ne pourront confirmer que les chiens tatoués.

**REFUS OU EXCLUSIONS**

**1) des engagements :** la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

**2) des chiens :** à leur entrée les chiens seront examinés par le service vétérinaire et pourront être refusés :

- tout chien paraissant malade, enrhumé ou atteint de maladie de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés, de même que les chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ;
- les chiens dangereux ;
- les chiens monorchides, cryptorchides ou atrophiés, ceux-ci ne pouvant être jugés.

La décision du service vétérinaire est sans appel. Dans ces différents cas, les engagements ne seront pas remboursés.

Les chiens devront être conduits à l'emplacement assigné par leur numéro.

Sont rigoureusement interdits l'entrée des chiots, les portées disponibles pourront être mentionnées sur une pancarte, posée au-dessus des cages, ne pouvant excéder 45 x 40 cm.

Aucun chien non engagé ne pourra entrer dans l'exposition. Les substitutions sont pénalisables.

**JUGEMENTS** - Le juge peut être remplacé par tout autre juge qualifié par la S.C.C. selon les nécessités et un deuxième juge désigné si le nombre d'engagements l'exige. Les jugements sont sans appel et ne pourront être recommencés. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés ensuite.

**RÉCLAMATIONS** - Toute réclamation devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution de 85 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elle est reconnue sans fondement.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**EXCLUSION** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice et des vétérinaires de service.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les chiens dangereux ne seront pas admis.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées immédiatement et sans appel par le comité de l'exposition.

**OREILLES COUPÉES : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France, ils ne peuvent pas être confirmés.**

**TRÈS IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE**

**Avis aux exposants résidant en France**

Pour les chiens de la 2<sup>e</sup> catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination, un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel, le jour même de la vaccination. la date de la fin de validité doit être portée sur le certificat.

La vaccination contre l'entérite virale est vivement recommandée.

Pour les chiens des exposants étrangers, la vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantissant que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être tradition officiellement en langue française. Pour le passage de plus de trois chiens à la frontière : demander une attestation à la SCO.

**AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION**

|   |         |
|---|---------|
| <b>• 1<sup>er</sup> groupe :</b>  |         |
| Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres .....   | 15 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 2<sup>e</sup> groupe :</b>   |         |
| Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo ..... | 15 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> groupes :</b>   | 12 mois |
| <b>• 5<sup>e</sup> groupe :</b>   |         |
| Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu .....   | 15 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 6<sup>e</sup> groupe :</b>   | 15 mois |
| Rhodesian-Ridgeback .....   | 12 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 7<sup>e</sup> groupe :</b>   | 12 mois |
| <b>• 8<sup>e</sup> groupe :</b>   |         |
| Retrievers .....  | 15 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 9<sup>e</sup> groupe :</b>   |         |
| Epagneul Japonais et Pékinois .....   | 10 mois |
| Reste du groupe .....   | 12 mois |
| <b>• 10<sup>e</sup> groupe :</b>  |         |
| Whippet, Petit Lévrier Italien .....  | 12 mois |
| Reste du groupe .....   | 15 mois |

**NOS DATES 2011**

20 février

**Séance de confirmation  
Nogent sur Oise**

29 mai : **CACS**  
**Bailleul-sur-Thérain**

18 septembre : **CACS**  
**Margny-les-Compiègne**

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS**

**Exposants français :**

- Chèques bancaire ou postal à l'ordre de la Société Canine de l'Oise.
- Mandat cash (à l'ordre de la Société Canine de l'Oise).

**Exposants étrangers :**

- Mandat international (à l'ordre de la Société Canine de l'Oise).
- Virement international (à l'ordre de la Société Canine de l'Oise)  
code iban : FR 76 1870 6000 0035 3562 0014 561  
code bic : AGRIFRPP887

Je soussigné certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessous et entends me conformer au règlement de cette exposition. J'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui).  
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance au jour où est signé cet engagement atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.  
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC et accepte le règlement français des expositions dont j'ai pris connaissance.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures (chiens classés).**

Fait à ..... Signature du propriétaire  
le ..... 2010

**ENVOI DES ENGAGEMENTS**

**CYNOPRINT - Expo Margny**  
**BP 14 - 01960 PERONNAS**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT SOUS PEINE DE VOIR VOTRE ENGAGEMENT REFUSÉ

- une **enveloppe timbrée à votre adresse,**
- le **règlement de vos engagements,**
- une photocopie du **certificat de vaccination antirabique** pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie et les étrangers,
- une photocopie des **justificatifs** pour les classes Champion et Travail (sans justificatif, la classe ouverte sera automatiquement attribuée).

**S.V.P. : REMPLISSEZ LA PARTIE CI-DESSOUS EN MAJUSCULES et SI POSSIBLE EN ROUGE - MERCI.**

Race ..... Demandez-vous la confirmation ?

Sexe : MALE  FEMELLE  Date de naissance ..... Variété.....

Poil (ras, long, dur) ..... Couleur ..... Poids ..... Taille .....

Nom du chien .....

N°TATOUAGE ou TRANSPONDEUR (PUCE) ..... N° Pédigree .....

Nom du père .....

Nom de la mère .....

Producteur : M., Mme, Mlle .....  
(propriétaire de la mère à la saillie)

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION\***

|  |  |      |
|--|--|------|
| 1 <sup>er</sup> chien (catalogue et taxe compris).....   | <b>Chiens appartenant au même propriétaire</b> | 32 € |
| 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chiens (chacun) .....   |  | 27 € |
| 4 <sup>e</sup> chien et suivants .....   |  | 22 € |
| Puppy (ces chiens ne peuvent être pris comme 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> ).....                   |  | 22 € |
| Vétéran, Hors concours (ces chiens ne peuvent être pris comme 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> ) ..... |  | 10 € |
| Meute (6 chiens en individuel - cage gratuite) .....   |  | 60 € |
| Chien supplémentaire de la meute.....  |  | 15 € |
| Classe Elevage et Lot d'Elevage (voir règlement - inscription sur place) .....   |  | 15 € |
| Paire ou Couple.....   |  | 15 € |
| Jeune présentateur (inscription sur place).....  |  | 10 € |
| Carte d'accompagnateur (gratuit pour les moins de 12 ans accompagné d'un adulte).....                                    |  | 4 €  |
| Chien accompagnant* (non inscrit au catalogue, non jugé, non confirmé) .....   |  | 5 €  |

\* doit accompagner un chien inscrit au catalogue

| Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (mettre une croix dans la classe choisie)       | SOMMES adressées |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Intermédiaire (de 15 à 24 mois) .....                                    |                  |
| <input type="checkbox"/> Ouverte (âge minimum 15 mois).....                                       |                  |
| <input type="checkbox"/> Travail (mini 15 mois) apporter C.T. à l'expo. voir au verso ...         |                  |
| <input type="checkbox"/> Champion (mini 15 mois) voir au verso.....                               |                  |
| <input type="checkbox"/> Jeune (de 9 à 18 mois) .....   |                  |
| <input type="checkbox"/> Puppy (de 6 à 9 mois) .....  |                  |
| <input type="checkbox"/> Vétéran (plus de 8 ans) .....  |                  |
| <input type="checkbox"/> Hors concours.....   |                  |
| <input type="checkbox"/> Meute .....  |                  |
| <input type="checkbox"/> Chien supplémentaire de la meute .....                                   |                  |
| <input type="checkbox"/> Couple .....   |                  |
| <input type="checkbox"/> Paire.....   |                  |
| <b>TOTAL</b> .....  |                  |
| Remise 10 % par chien engagé individuellement pour les cotisants SCO à jour de cotisation n°..... |                  |
| Carte(s) accompagnateur 4 € x .....   |                  |
| Chien(s) accompagnant*(s) 5 € x .....   |                  |
| Cotisation à la SCO 20 € (ménage 23 €) facultatif ..  |                  |
| <b>REGLEMENT TOTAL</b> .....  |                  |

\* doit accompagner un chien inscrit au catalogue

**A partir de 3 chiens : + 1 entrée gratuite**

Ne rien inscrire ici

N°.....

**Propriétaire :** M., Mme, Mlle ..... Prénom .....

Adresse complète .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. ....

**Conducteur (si différent du propriétaire) :** M., Mme, Mlle ..... Prénom .....

## RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Joindre justificatif des titres de Travail ou de Beauté.

pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 6 septembre 2010

### CLASSE TRAVAIL

#### CHIENS DE DÉFENSE :

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

#### CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

#### CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

#### SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

#### RETRIEVER :

Date et lieu où le chien a obtenu un TB

#### BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie).

#### TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

#### TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix.

#### CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

#### CHIENS NORDIQUES DE TRAINEAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

#### LEVRIERS :

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la F.C.I.).

#### CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

#### RÉPONSE .....

.....  
.....  
.....

### CHALLENGE FEDERATION CANINE DE PICARDIE

La Fédération Canine de Picardie met en compétition son Challenge. Concours entre les chiens ayant obtenu le titre de « Meilleur Chien de l'Exposition » sur 2009 et 2010, à une des 9 manifestations organisées sur la Picardie, avec pour condition d'avoir été présenté à :

- 2 des 3 expositions 2009 organisées par la SNPC
- 2 expositions 2009 organisées par la SCO
- 2 expositions 2010 organisées par la SNPC
- 2 expositions 2010 organisées par la SCO

La remise du challenge aura lieu au CACS du 19 septembre 2010 en présence du jury nommé à cet effet et des présidents SCNP et SCO.

A tous  
les amateurs d'expositions,  
La S.C.O. met en jeu le  
**TROPHÉE DE L'OISE 2010.**

Il sera décerné au chien estimé meilleur de nos deux expositions 2010. Participeront le meilleur chien de Bailleul-sur-Thérain et du CACS de septembre, sous condition d'avoir participé aux 2 expositions 2010 organisées par la SCO, avec ou sans CAC lors de l'exposition où le chien n'aurait pas obtenu le titre meilleur de l'exposition.



**J.M. DELSAUX**  
Traiteur  
**03 44 76 18 09**

**LE CLERMOTEL** Hôtel *l'Oiselet* Restaurant  
**Tél. 03 44 50 09 90**  
**Fax 03 44 50 13 00**

**ROYAL CANIN**

### CONCOURS JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux enfants de 6 à 17 ans, il se déroulera l'après-midi, sur le ring d'honneur de l'exposition.

Une excellente manière de développer chez l'enfant la passion du beau chien de race,  
et lui apprendre la sportivité.

*Pour les enfants de 6 à 10 ans : taille du chien limitée à 40 cm au garrot.*

**UNE RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS**  
**UNE COUPE AUX MEILLEURS**

## Confirmations

Pour les chiens non inscrits à l'exposition, sur le site de l'exposition

**Samedi 18 septembre 2010 de 16 h à 18 h**

Formulaires (confirmation et expo) à télécharger sur [socanoise.free.fr](http://socanoise.free.fr)

(avec une enveloppe timbrée à votre adresse) :

**SCO - route de Gouvieux 60740 St Maximin**

**Clôture des inscriptions : 8 septembre 2010**